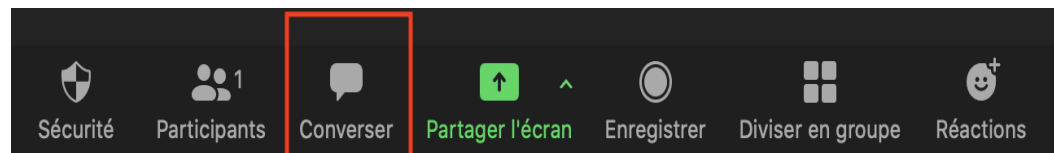
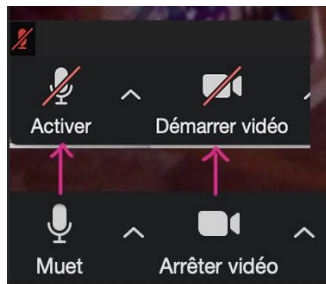


2 février 2023

Information Métiers, Formation et Emploi des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière

**Merci de couper votre micro et
votre caméra...**



En partenariat avec...



Programme

- 1) Rappel de l'organisation des 3 Fonctions Publiques
- 2) L'obligation d'emploi des personnes handicapées et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- 3) Focus sur les filières métiers de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique Territoriale et les métiers qui recrutent
- 4) Les modalités de recrutement
- 5) Les outils utiles

1) Rappel de l'organisation des 3 Fonctions Publiques

La Fonction Publique d'Etat



- **Les différents ministères** (administrations centrales) : justice, éducation nationale, éducation supérieure, intérieur, finances, défense, santé, écologie, culture...
- **Services déconcentrés en région** (Préfecture de région, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Agence Régionale de Santé (ARS), Divers : INSEE, CNRS, Universités, Crous, Pôle emploi, Ecoles publiques d'Ingénieurs, Gendarmerie, Armées...
- **Services déconcentrés dans le département** (Préfecture du département et sous-préfectures, Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP, Direction Départementale de la Protection des Populations DDPP, Direction Départementale de la Sécurité Publique DDSP, Direction Départementale des territoires et de la Mer DDTM, Direction Services Départementaux de l'Education Nationale DSDEN)...

La Fonction Publique Territoriale



FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Elle regroupe :

- Les communes
- Les établissements de coopération intercommunale (EPCI) : les syndicats de communes, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les métropoles
- Les établissements publics : les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour la formation des agents territoriaux, les CDG (Centres de Gestion)
- Les Conseils Départementaux
- Le Conseil Régional

La Fonction Publique Hospitalière



FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

Elle regroupe :

- Les établissements d'hospitalisation publics : 11 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)
- Les maisons de retraite publiques
- Les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance
- Les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés
- Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public

Les emplois des 3 fonctions publiques sont classés en 3 catégories (A, B et C) selon le type de fonctions à exercer et le niveau de diplôme/formation nécessaire pour y accéder

A Catégorie A

 pour les fonctions de conception et de direction, de type cadres (diplôme de niveau bac + 3)

B Catégorie B

 pour les fonctions d'application, de type agent de maîtrise ou technicien (baccalauréat et jusqu'à bac + 2)

C Catégorie C

 pour les fonctions d'exécution, de type ouvrier ou employé (sans diplôme ou CAP/BEP)

2) L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les 3 fonctions publiques

1) Employer des Travailleurs Handicapés (employeurs de + 20 agents)

2) Verser une contribution au FIPHFP

Loi 2005



Déduction de la contribution :
les dépenses déductibles dont la
sous-traitance auprès
d'Entreprises Adaptées ou d'ESAT

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique



- Le **FIPHFP** a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative :
 - le **recrutement** des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques
 - le **maintien** de ces personnes dans l'emploi
- Les financements du FIPHFP :
 - des **aides ponctuelles** dans le cadre d'un catalogue des aides (bilans de compétences, aménagements, formations...)
 - des **conventions bilatérales** avec des Collectivités Territoriales, des Hôpitaux ou des Ministères
 - les **opérateurs** (Cap Emploi, ANFH, CNFPT, Centres de Gestion...)
- Une organisation paritaire : un Comité National et des Comités Régionaux

Le catalogue des interventions

Version du 1^{er} janvier 2022

32 aides



Catalogue des interventions du FIPHFP

- 1) Aides techniques
- 2) Aide au parcours vers l'emploi
- 3) Aides au déplacement
- 4) Aide pour le recours au secteur adapté
- 5) Aide pour l'apprentissage
- 6) Aides à l'insertion
- 7) Aides à l'aménagement du poste
- 8) Aides à la formation
- 9) Aides pour les conditions de vie
- 10) Aides pour sensibiliser
- 11) Aides pour l'accessibilité numérique

3) Les filières métiers de la Fonction Publique d'Etat



- Chaque ministère a un **répertoire des métiers** et ses propres concours d'entrée

Exemple du ministère de l'agriculture :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

- Il existe un site qui rassemble tous les **concours** en cours :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/calendrier-des-concours?page=2>

- Un **répertoire commun** interministériel des métiers de l'état - 672 pages :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/biep/Rime/RIME_edition_web_2017.pdf

- Il existe un site qui recense les **offres d'emploi**

<https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/filtres/versant/2456/>

- Il existe un site qui recense **les offres d'emploi du type apprentissage** :

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/recherche-offre?field type de contrat value%5Bapprentissage%5D=apprentissage&combine=&field niveau de diplome prepare target id=All&field region target id%5B%5D=859>

Exemple du Ministère des armées



LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire de la RQTH (Reconnaisances de la qualité de travailleurs handicapés)
- Être de nationalité française ou UE pour les fonctionnaires
- Pas de condition de nationalité requise pour les contractuels-les
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Être en règle au regard du Service national

POUR EN SAVOIR PLUS



Tous les renseignements sur :
www.civils.defense.gouv.fr

Retrouvez-nous sur [LinkedIn](#)



Secrétariat général
pour l'administration
Direction des ressources
humaines du ministère
des Armées



Secrétariat général
pour l'administration

Travailleurs et étudiants en situation de handicap



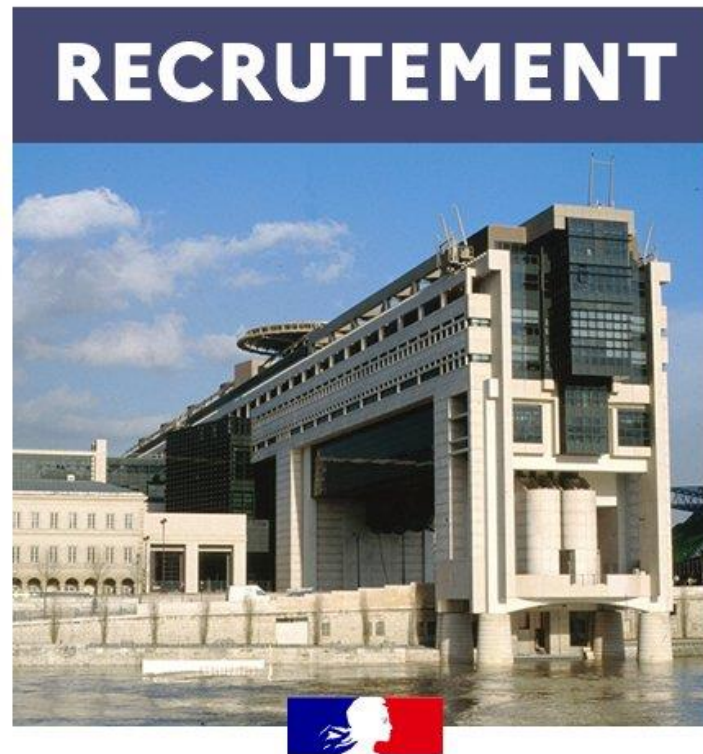
Le ministère des Armées
recrute



La DGFIP recrute

175 agents dans le cadre
du recrutement par voie
contractuelle de
travailleurs en situation
de handicap.

Plus d'informations sur economie.gouv.fr



Exemple du Ministère de l'intérieur

Ancien militaire titulaire d'une pension d'invalidité

Victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité au moins égale à 10 %

Titulaire d'une carte d'invalidité

Agent ayant fait l'objet d'une procédure administrative de reclassement

Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Agent reconnu travailleur handicapé par la COTOREP ou la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH

Sapeur-pompier volontaire titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité

Titulaire d'une pension d'invalidité avec une capacité de travail réduite des 2/3

VOUS ÊTES DANS L'UNE DE CES SITUATIONS?
DÉCLAREZ-LE AU VERSO DE CE FORMULAIRE

VOUS ÊTES ATTEINT D'UN HANDICAP QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS FAIT CONNAÎTRE À L'ADMINISTRATION

Vous êtes agent du ministère de l'Intérieur. Vous êtes entré dans l'administration avec un handicap reconnu par la COTOREP ou par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou bien votre handicap est intervenu en cours de carrière.

Vous pouvez le déclarer à votre administration et bénéficier des droits ouverts aux agents en situation de handicap.

À QUI PEUT-ON SIGNALER SON HANDICAP ?

- 1 Au médecin de prévention de la direction dans laquelle vous êtes affecté
- 2 À votre supérieur hiérarchique
- 3 Au correspondant handicap de votre service
- 4 Au responsable des ressources humaines de votre service

Il est dans l'intérêt de l'agent de signaler son handicap à l'administration, afin que celle-ci puisse le prendre en compte, et mettre à la disposition de l'agent des moyens spécifiques destinés à le compenser.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Site Intranet
<http://actionsociale.mil>

SG/DRH/SDASAP
Bureau des politiques sociales et du handicap
Correspondante handicap nationale
Courriel : handicap@interieur.gouv.fr


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR


Travail et Handicap
Cap sur les compétences

DOCUMENT ÉDITÉ PAR

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)
Bureau des politiques sociales et du handicap
Secrétariat général du ministère de l'Intérieur
Direction des ressources humaines
Immeuble Lumière-Place Beauvau
75800 Paris cedex 08
www.interieur.gouv.fr
Dépliant imprimé à 1000 exemplaires

Design : L'ESPRESSO • Novembre 2013

RECRUTEMENT, INSERTION PROFESSIONNELLE, ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

Les filières métiers de la Fonction Publique Hospitalière

- La filière soignante (médecin, cadre de santé, infirmiers, sage-femme, psychologue, aide-soignant, agent des services hospitalier...)
- La filière de rééducation (kinésithérapeute, orthophoniste, diététicien, orthoptiste...)
- La filière médico-technique (technicien de laboratoire, préparateur en pharmacie, manipulateur électroradiologie...)
- La filière administrative (assistant médico-administratif, adjoint des cadres, adjoint administratif...)
- La filière technique (ingénieur hospitalier, technicien supérieur hospitalier, dessinateur...)
- La filière ouvrière (agent de blanchisserie, agent de bio-nettoyage, agent de logistique, agent de sécurité incendie, agent polyvalent de restauration, électricien de maintenance, électromécanicien de maintenance, agent de maîtrise principale, agent de maintenance générale des bâtiments, peintre en bâtiment...)
- La filière socio-éducative (animateur, assistant socio-éducatif, éducateur spécialisé...)



Site ANFH- Guide des métiers



<https://metiers.anfh.fr/>



ANFH.FR | CONTACT

Rechercher



GUIDE DES MÉTIERS



LE GUIDE MODE D'EMPLOI

RECHERCHER UN MÉTIER

TOUS LES MÉTIERS

RECHERCHER UN MÉTIER

Vous pouvez rechercher un métier en sélectionnant l'un des critères ci-

FAMILLE

Toutes les familles

Offres d'emploi



- Les offres d'emploi par département

<https://emploi.fhf.fr/offres-emploi.php?deps%5B%5D=76&type=ADM&page=1>

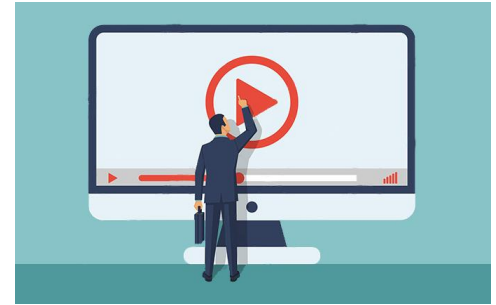
- Consulter les sites des Centres Hospitaliers
Exemple du Centre Hospitalier du Havre

<https://www.ch-havre.fr/recrutement-et-stages/recrutement/>

- Carte des établissements hospitaliers sur la Seine
Maritime

<https://etablislements.fhf.fr/annuaire/carte-departement.php?dpt=76>

Vidéothèque



- Vidéo agent service hospitalier

<https://www.youtube.com/watch?v=We62lqPDBw4&t=4s>

- Vidéo agent de bio-nettoyage

<https://www.youtube.com/watch?v=Hnx5DwfYDJo>

- Vidéo aide-soignante

<https://www.youtube.com/watch?v=q57GzfTX6Lw>

- Vidéo secrétaire médicale

<https://www.youtube.com/watch?v=iWfg7QkPdMc>

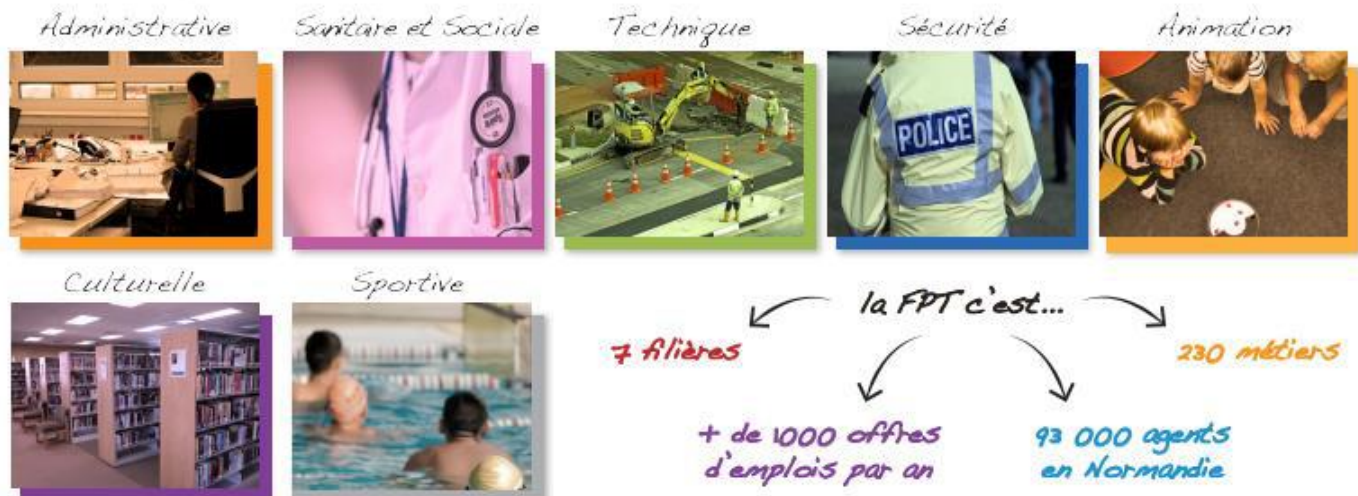
- Vidéo accompagnant éducatif et social

<https://www.youtube.com/watch?v=94JFPxKFKWs>

Les filières métiers de la Fonction Publique Territoriale

7 filières, plus de 250 métiers :

- 1) Administrative
- 2) Sanitaire et sociale
- 3) Technique
- 4) Sécurité
- 5) Animation
- 6) Culturelle
- 7) Sportive



Chaque **filière** compte plusieurs **cadres d'emplois** qui définissent la **catégorie** à laquelle appartient l'agent.



Métiers qui ont recruté en 2021

- 1) Secrétaire de mairie
- 2) Assistant ou assistante de gestion administrative
- 3) Enseignant ou enseignante artistique
- 4) Assistant ou assistante de gestion financière, budgétaire ou comptable
- 5) Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments
- 6) Assistant ou assistante éducatif petite enfance
- 7) Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- 8) Agent de services polyvalent en milieu rural
- 9) Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural
- 10) Agent d'intervention sociale et familiale

Focus sur 3 métiers



- Secrétaire de mairie

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/vi5Lo9rfdoZNnutETjbSpwyJ>

- Agent de service polyvalent en milieu rural

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/videos/vi31eTBb33JDRZlifhNKvKNR>

- Assistant éducatif petite enfance

<https://www.youtube.com/watch?v=kZG5xdMyQgA>



WIKITERRITORIAL

LE CENTRE DE RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vidéothèque métiers

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/videos/acces-thematique/?thematique=xwiki%3Athematiques.Metiersterritoriaux.WebHome>

Offres d'emploi



OFFRE D'EMPLOI

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
pour :

- La bourse à l'emploi (dépôt de CV)
- Les offres d'emploi
- Les concours
- Les missions temporaires

Le site du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

<https://www.cdg76.fr/>

Le site des offres d'emploi

https://www.emploi-territorial.fr/recherche_emploi_mobilite/1/

Le site des concours des CDG

<https://www.concours-territorial.fr/>

4) Les modalités de recrutement



Pour intégrer la fonction publique, vous devez remplir un certain nombre d'obligations :

- Etre de nationalité française ou de celle d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État participant à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou suisse
- Jouir de vos droits civiques et électoraux et ne pas avoir commis certains délits (casier judiciaire)
- Pouvoir justifier de votre recensement militaire et de votre participation à la Journée de défense et citoyenneté
- Posséder les titres et/ou diplômes correspondant au poste visé
- Etre apte physiquement à exercer les fonctions visées : votre aptitude sera vérifiée par un médecin agréé de l'administration

Les types de recrutement



Passer un concours de la fonction publique

Le recrutement d'un fonctionnaire se fait généralement par concours. Les conditions d'accès aux concours varient selon qu'il s'agit d'un concours externe, interne ou concours dit 3^{ème} concours et du niveau de l'emploi visé (catégorie A, B ou C).

Les concours peuvent consister en des épreuves écrites et/ou orales ou en une sélection par un jury.

Une fois admis, les conditions de nomination varient selon la fonction publique et la catégorie de l'emploi concerné.

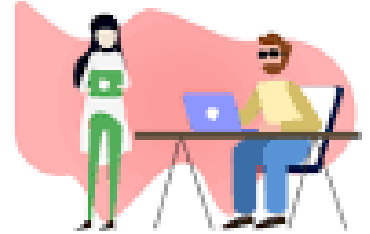
Modalités pour passer un concours dans chaque fonction publique :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F434>

Vidéo de présentation des concours :

<https://www.youtube.com/watch?v=3JQhHkArLvM&t=62s>

Les candidats handicapés peuvent bénéficier d'aides spécifiques :



- **Aménagements matériels** : composition dans une salle séparée, sujets en braille, sujets agrandis, avec précisions complémentaires par écrit pour les candidats atteints de déficience auditive, ordinateur, table ou chaise spécifique
- **Assistance en personnel** : présence d'un interprète ou d'un lecteur ou encore assistance d'un secrétaire rédigeant sous dictée (choisi par l'administration ou présenté par le candidat)
- **Temps supplémentaires** de composition ou de préparation



Passer par la voie contractuelle classique



- Les emplois de la fonction publique d'Etat, Territoriale ou Hospitalière sont normalement occupés par des fonctionnaires
- Toutefois, dans certains cas, les employeurs publics peuvent recruter des agents contractuels. La durée du contrat (déterminée ou indéterminée) dépend du motif du recrutement (besoin de service, remplacement d'un fonctionnaire, accroissement d'activité...)

Passer par la voie contractuelle handicap



- Vous pouvez être recruté, sur un emploi de catégorie A, B ou C, puis être titularisé (admission définitive) sans concours à la fin de votre contrat.
- Il n'y a aucune limite d'âge pour être recruté par contrat.
- Votre handicap doit être compatible avec l'emploi sur lequel vous postulez. Vous devez fournir à cet effet un certificat médical établi par un médecin agréé par le préfet du département. La liste des médecins agréés est disponible auprès de chaque préfecture ou sur son site internet.
- Vous êtes généralement recruté pour une durée d'un an, renouvelable si nécessaire.
- Pendant le contrat, vous percevez une rémunération équivalente à celle d'un fonctionnaire stagiaire issu du concours externe.
- Vous bénéficiez d'une formation et d'un suivi personnalisé pour faciliter votre insertion professionnelle.
- À la fin de votre contrat, votre aptitude professionnelle est évaluée par votre employeur au vu de votre dossier et après un entretien avec un jury.
- Si vos aptitudes professionnelles sont jugées suffisantes, vous êtes titularisé après avis de la CAP. La durée de votre contrat est prise en compte pour déterminer votre classement en tant que titulaire.

Des contrats aidés pour les personnes en insertion

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en **Parcours emploi compétences**

Parcours
emploi
compétences

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de **développer des compétences transférables**, un **accès facilité à la formation** et un **accompagnement** tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail



UN VÉRITABLE TREMPLIN POUR L'AVENIR



Un contrat d'apprentissage pour se former



- Le Contrat d'Apprentissage est un contrat en alternance conclu entre un apprenti et un employeur dans lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée pour la partie pratique dans la collectivité territoriale ou l'établissement public et pour la partie théorique dans un centre de formation.
- Le FIPHFP prend en charge 80% du salaire.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé rémunéré signé par :
 - l'employeur qui s'engage à accompagner l'apprenti dans l'acquisition de compétences professionnelles,
 - l'apprenti qui s'engage à préparer un diplôme et à travailler pour l'employeur public pendant toute la durée du contrat,
 - le CFA (Centre de Formation d'Apprentis) ou établissement de formation auprès duquel l'apprenti sera inscrit
- L'apprentissage est possible pour les personnes reconnues travailleur handicapé sans limite d'âge.
- Les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage vont du CAP au diplôme d'ingénieurs.

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 415,64 €	43% du Smic, soit 661,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 600,37 €	51% du Smic, soit 785,10 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 846,68 €	67% du Smic, soit 1 031,41 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 200,74 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

5) Outils utiles



- Le site du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) <http://www.fiphfp.fr/>
- Le portail de la Fonction Publique (offres d'emploi, concours, organisation, répertoire des métiers...) <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>
- Le portail des stages et de l'apprentissage <https://www.pass.fonction-public.gouv.fr/>
- Le portail des métiers <https://www.fonction-public.gouv.fr/score/metiers/repertoires-des-metiers-des-3-fonctions-publices>
- Le site service public (carrière, rémunération, conditions de travail <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N500>
- Le site de Pôle emploi <https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/fonction-public/accedez-a-la-fonction-publice.html>
- Le site mon Parcours Handicap (droits et démarches pour les personnes handicapées <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Vos contacts



Cap emploi normands

<https://www.cheops-normandie.com/nos-cap-emploi/>

Et bien sûr vos agences Pôle Emploi

Merci pour votre écoute et
très bonne recherche d'emploi !

Pour recevoir la présentation,
envoyez un mail à
daniel.bardou2@wanadoo.fr